



FICHE ANNUAIRE DE L'ASSOCIATION

Votre association ne figure pas dans l'annuaire des associations de la commune : si son siège social ou son lieu de pratique est situé sur le territoire de la commune, vous pouvez demander d'y figurer en complétant ce document. Si votre association figure déjà dans l'annuaire des associations, vous pouvez mettre à jour vos informations. L'annuaire des associations est disponible sur le site internet de la commune : www.mairie-chorges.fr Il est mis régulièrement à jour en fonction des modificatifs transmis à la commune.

Nom de l'association : année de création :

Objet statutaire :

Journal Officiel n° : N° SIRET:

Association reconnue d'utilité publique OUI NON

Adresse du siège social :

Adresse de correspondance (si différente) :

Téléphone : Mail :

Site internet :

Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation : dont (moins de 18 ans) :

Tarif de la cotisation : Montant libre

Nombre de salarié de l'association :

Fonction des salariés au sein de l'association:

Si association sportive :

Affiliation Fédération :

Nombre de licenciés :

Prix de la licence :

Encadrement :

Participation aux compétitions officielles : OUI NON

Les activités ou actions proposées:

Accueil, information

Artistique

Développement durable

Economie

Education

Sports et loisirs

Patriotisme

Vie des hameaux

Animaux

Coopération internationale

Droits et libertés

Emploi et formation

Patrimoine local

Santé, Social

Solidarité

Autres :

Descriptifs des activités :

Lieux des activités :

**Je soussigné(e),, agissant en qualité de
autorise la ville de Chorges à faire figurer les éléments d'identité de mon association dans
son annuaire.**

Le..... , à
Signature,